

La suppression du brevet des collèges s'invite dans le débat éducatif

Le Conseil supérieur des programmes préconise une refonte totale de l'évaluation au collège

Benoît Hamon supprime-t-il le brevet des collèges? La balle est dans son camp, mais s'il suit les préconisations du Conseil supérieur des programmes (CSP), le brevet tel qu'il est aujourd'hui va disparaître.

Alors que les 800 000 élèves de 3^e se préparent à passer les trois écrits de leur diplôme national du brevet (DNB) les 26 et 27 juin, un membre du CSP, Denis Paget, a déclaré, vendredi 6 juin au matin, lors d'une réunion organisée par un syndicat : « nous n'allons pas maintenir le brevet (...). Il n'y aura que la validation du socle en fin de 3^e ». Rapportée par le Café pédagogique, un site d'information éducative, la nouvelle a fait l'effet d'une bombe, d'autant que le CSP ne devait communiquer sur ce sujet que mardi 11 juin.

La réforme du diplôme national du brevet est un serpent de mer. Bien que régulièrement renouvelé, il ne satisfait personne. Il évalue la maîtrise des programmes et non celle du socle commun de connaissances, de compétences et de culture dont doit être armé chaque élève en terminant sa scolarité obligatoire. La maîtrise du socle est, de son côté, évaluée par un livret personnel de compétences (LPC) qui suit l'élève depuis le primaire et consigne au fil des ans ce qu'il sait faire de nouveau. A l'heure actuelle, le seul lien entre ces deux modes d'évaluation est qu'on peut maîtriser le socle sans avoir le brevet, mais pas le contraire. Ce qui incite

d'ailleurs des équipes enseignantes à valider en bloc des livrets de compétences pour permettre à des élèves d'obtenir leur brevet.

Le Conseil supérieur des programmes avait pour première mission de revenir sur cette incohérence. Dans un texte précisant ce que sera le nouveau socle commun, il se propose donc d'« assimiler la délivrance d'un brevet redéfini et la validation d'un socle ». Bref, de fonder en une évaluation les deux qui se superposent aujourd'hui.

Interrogé par *Le Monde*, le président du CSP, Alain Boissinot, a tenu à préciser qu'« il était peut-être hâtif de parler de disparition du brevet des collèges », mais que « l'instance qu'il préside souhaitait réformer en profondeur l'évaluation actuelle pour qu'on puisse valider d'un même coup le socle et le brevet. Validation en terminale ou en cours de formation, les discussions sur le sujet vont s'ouvrir » a-t-il ajouté.

Le texte remis à Benoît Hamon, vendredi 6 juin, qui sera rendu public mardi, reprend la position d'Alain Boissinot davantage que celle de Denis Paget. Il évite soigneusement de préciser si les trois épreuves écrites du brevet des collèges vont perdurer sous forme d'examen terminal et n'éclaire nullement ce que pourrait être la validation du socle. Aujourd'hui, les notes de l'année de 3^e comptent pour 60 % dans l'obtention du brevet, les trois écrits terminaux et un oral d'histoire des arts pour 40 %.

Le CSP précise qu'il va falloir « rechercher une procédure simple et cohérente associant une évaluation progressive des acquis des élèves à chaque fin de cycle et une validation terminale du socle commun ». Or, on était en droit d'attendre qu'un texte définissant le socle propose aussi les modalités précises de son évaluation. D'autant que la première version du socle, celle qui est en vigueur depuis 2006, a déjà achoppé sur cet impensé de l'évaluation...

La nouvelle a fait l'effet d'une bombe. Le Conseil des programmes ne devait communiquer sur le sujet que le 11 juin

Subtil maniement de ce qu'un ministre de l'éducation

avait baptisé le « volapuk ednat », les 21 pages du document sont pleines d'intentions louables, certes, mais ne tranchent aucun des débats. Le CSP propose ainsi de « prendre en compte l'ensemble des compétences définies par le socle commun » mais se garde bien de proposer des modes d'évaluation des compétences numériques et infodocumentaires, d'investigation ou encore d'organisation d'un projet dans la durée qu'un élève de 15 ans doit savoir faire.

Il suggère par ailleurs d'« éviter les calculs artificiels de moyennes ». Ce qui ne veut pas dire en finir avec les moyennes qui permettent – spécificité française – à un élève de sauver la mise s'il a 0 en maths et 20 en français.

Le CSP joue la prudence car le débat est houleux. Côté FSU, le SNES prévient d'emblée qu'il « tient à une épreuve terminale en fin de collège » et que « les enseignants ne veulent pas du LPC, même toiletté et rebaptisé ». Côté SE-UNSA, on estime en revanche que « le DNB tel qu'il existe ne peut que disparaître. Un diplôme de fin de scolarité commune n'a qu'un sens, celui d'attester la maîtrise du socle commun. Ce diplôme peut être attribué au vu du parcours de l'élève et des compétences qu'il a acquises, mais n'exclut pas une ou plusieurs épreuves spécifiques qui mettraient en évidence les compétences acquises. » Le SGEN-CFDT ajoute de son côté que « l'examen terminal coûte aujourd'hui très cher en fonctionnement aux établissements et aux élèves. Un coût qui inclut le temps d'apprentissage perdu en juin mais aussi celui passé à bachoter pour l'examen. »

En ne préconisant aucune modalité claire d'évaluation, le CSP affaiblit la portée du socle qu'il a pour mission de redéfinir et ne simplifie pas la mission du ministre qui se retrouve avec un chantier qu'il n'avait pas forcément pensé ouvrir. ■

MARYLINE BAUMARD